26me Année N° 6210 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Dimanche 8 Janvier 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c
Réclames : » . . . 30 c
Faits divers : » . . . 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

| BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*) | 6 JAN. | 7 JAN. |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 81 40 »/» | 81 60 »/» |
| 3 0/0 amortissable | 84 00 »/» | 84 70 »/» |
| Amortissable nouveau | 84 75 »/» | 84 90 »/» |
| 4 1/2 0/0 | 113 00 »/» | 112 75 »/» |
| Emprunts 5 0/0 | 114 30 »/» | 114 70 »/» |

Dépêche communiquée par MM. NOULEZ, CANNISSIÉ et Cie

| | 6 JAN. | 7 JAN. |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 84 25 | 84 70 |
| 3 0/0 amortissable | 84 30 | 84 80 |
| 3 0/0 amortissable nouveau | 84 85 | 84 25 |
| 5 0/0 | 114 45 | 114 87 |
| Banque de France | 5940 00 | 5935 00 |
| Banque d'Escompte | 870 00 | 870 00 |
| » Hypothécaire | 000 00 | 000 00 |
| » de Paris | 1280 00 | 1290 00 |
| Foncier Algérien | 620 00 | 000 00 |
| Foncier de France | 1770 00 | 1770 00 |
| Mobilier | 715 00 | 732 00 |
| Générale | 875 00 | 888 00 |
| Union | 3000 00 | 3090 00 |
| Suez | 3435 00 | 3450 00 |
| Unifiée | 000 00 | 000 00 |
| Italien | 88 20 | 88 25 |
| Russe 1877 | 00 00 | 00 00 |
| Landerbank | 1190 00 | 1195 00 |
| Banque ottomane | 896 00 | 905 00 |
| Chemins espagnols | 880 00 | 910 00 |
| Chemins autrichiens | 688 00 | 700 00 |
| Lombards | 312 00 | 323 00 |
| Nord d'Espagne | 685 00 | 695 00 |
| Saragosse | 545 00 | 562 00 |
| Panama | 580 00 | 585 00 |

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

| *Cours de clôture* | *Comptant* 6 JAN. | 7 JAN. |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 84 40 | 84 60 |
| 3 0/0 amortissable | 84 00 | 84 70 |
| 3 0/0 amortissable nouveau | 84 75 | 84 90 |
| 4 1/2 0/0 | 113 00 | 000 00 |
| 5 0/0 | 114 30 | 114 70 |
| Banque de France | 5950 00 | 5950 00 |
| Foncier | 1730 00 | 1740 00 |
| Crédit Général Français | 802 00 | 805 00 |
| Cie Fon. de France et d'Algérie | 537 00 | 535 00 |
| Mobilier Espagnol | 870 00 | 900 00 |
| Banque Ottomane | 887 00 | 910 00 |
| Est | 775 00 | 775 00 |
| Midi | 1325 00 | 1340 00 |
| Lyon | 1820 00 | 1820 00 |
| Nord | 2390 00 | 2400 00 |
| Orléans | 1340 00 | 1330 00 |
| Ouest | 820 00 | 830 00 |
| Gaz Parisien | 1610 00 | 1610 00 |
| Cie Générale Transatlantique | 550 00 | 575 00 |
| Suez | 3440 00 | 3445 00 |
| Omnibus | 1890 00 | 1890 00 |
| Panama | 585 00 | 585 00 |
| Florin or 4 0/0 | 80 50 | 80 80 |
| Hongrois 6 0/0 | 101 15 | 000 00 |
| Egypte 6 0/0 | 351 00 | 358 00 |
| Italien 5 0/0 | 87 60 | 90 00 |
| 5 0/0 Russie 77 | 90 00 | 90 25 |
| Turc | 14 00 | 14 50 |

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Gry monprez :

Havre, 7 janvier.
Ventes 1,200 b. Marché ferme.
Liverpool, 7 janvier.
Ventes 8,000 b. Marché ferme.
New-York, 7 janvier.
New-York, 11 7/8.
Recettes 34,000 b.
New-Orléans low middling 83 1/2.
Savannah » » 81 »/»

## Bulletin du Jour

Si l'article du *Times*, reprochant à la France son ingratitude à propos du refus de notre gouvernement de consentir à certaines concessions pour le renouvellement du traité de commerce entre les deux pays, a produit une mauvaise impression, celui de la *République française* d'hier matin, en réponse à ces attaques, est considéré comme encore plus fâcheux. Ce n'est pas parce qu'il en résulte que les négociations n'ont pas de chance d'être reprises. La lettre de félicitations que les délégués commerciaux de Manchester et d'Oldham viennent d'écrire à sir Charles Dilke le démontre suffisamment, mais c'est parce qu'il semble en ressortir que la confiance naturelle entre les deux nations va cesser d'exister, si même ce n'est déjà fait.

Le *Times* avait insisté sur l'antagonisme des intérêts anglo-français en Orient, aussi bien en Egypte qu'en Grèce et en Tunisie. L'organe du premier ministre, loin de s'en défendre, prétend que c'est notre droit de songer d'abord à nos intérêts, sans nous préoccuper autrement de ceux d'autrui, et que si l'entente anglo-française, au temps de l'empire, reposait sur une autre base, il n'en est plus ainsi sous la République.

Cette déclaration, qui sera certainement relevée par les feuilles de Londres, paraît d'autant plus regrettable en ce moment, que l'opinion publique de l'autre côté du détroit, très-montée par suite de la rupture des négociations, ne peut qu'en éprouver un grand refroidissement à notre endroit, juste au moment où nous devons souhaiter de ne pas nous voir isolés en Egypte aussi bien qu'à Rome et à Constantinople.

Les derniers renseignements reçus de Paris, des départements d'Algérie et de l'Inde française, portent à 162 le nombre des candidats qui se présentent pour occuper les 79 sièges vacants.

Ces 162 candidats se décomposent comme suit : monarchistes, 47 — union républicaine, gauche et centre gauche 94 — radicaux, socialistes, 21.

M. Pouyer Questier, se présente dans l'Eure et dans la Seine inférieure.

M. de Freycinet se porte dans trois départements et dans l'Inde française.

Dans le Sud oranais comme en Tunisie, la politique a joué un rôle néfaste dans la direction imprimée aux opérations militaires. Là comme ailleurs, absence complète de plan, d'unité dans les vues, d'intelligence dans l'emploi des moyens.

Lorsqu'après les élections du 21 août, le ministère Ferry, renonçant à la fiction pacifique sur laquelle s'étaient appuyés ses candidats, pour obtenir la majorité dans le pays, se décida à avouer les dangers que la présomptueuse incapacité de M. Albert Grévy avaient attirés sur notre colonie, nos ministres eurent la louable pensée de rattrapper le temps perdu, en grande partie par leur faute, et se flattèrent d'arriver promptement à la pacification, en faisant de tardifs mais considérables efforts.

C'est alors que fut envoyé dans la province, avec pleins pouvoirs, un homme de talent, le général Saussier, qui avait naguère volontairement quitté Oran pour éviter le despotisme du gouverneur général.

Le général comprit immédiatement la situation. Dans le sud-ouest de la province, limitrophe du Maroc, les frontières sont fort mal définies, et ces contrées habitées ou plutôt parcourues par des tribus nomades, sont fréquemment le théâtre des déprédations dûes aux indigènes indépendants, en fait, des deux puissances voisines. Or, ces tribus ayant besoin d'entrepôts fixes pour y déposer leurs approvisionnements, c'est seulement en s'emparant de ces centres appelés *Ksours* qu'on en peut venir à bout.

Par malheur, les *Ksours* se trouvent sur le territoire marocain et l'Espagne, qui considère ce pays comme lui appartenant, ne cesse sous-main d'exciter le Maroc contre nous, d'où cette conséquence que les hordes pillardes sont toujours certaines de trouver un abri de l'autre côté de la frontière. C'est ainsi que, récemment encore Bou-Amena a pu accumuler son butin dans le plus important de ces *Ksours*, celui de Figuig.

M. le général Saussier résolut de s'en emparer et fit à cet effet des préparatifs considérables. La terreur régnait déjà dans le désert quand M. Ferry, intimidé par les récriminations du Maroc, que soutenait l'Espagne, de sa propre autorité arrêta net l'expédition.

Résultat final : dépenses en pure perte, gaspillage des provisions, mépris du nom français inspiré aux Arabes et continuation indéfinie de l'insurrection.

Voilà comment vont les choses en Afrique.

## LES MARTYRS DE LA SCIENCE

Le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine a reçu du ministre de l'instruction publique la lettre suivante :

M. le président de la commission des pensions à accorder aux citoyens victimes de leur dévouement à la cause publique, me demande au nom de cette commission, un état des savants tués ou blessés en faisant des recherches scientifiques.

Je fais rassembler tous les documents qui permettront de dresser l'état que demande la commission.

J'espère, monsieur le secrétaire perpétuel, que vous voudrez bien m'aider à compléter ce travail en me fournissant les renseignements spéciaux que vous pourrez réunir.

L'initiative prise par la commission des pensions est de celles qu'on ne saurait trop louer.

La science a, elle aussi, ses martyrs. La nature ne livre ses secrets qu'à ceux qui lui donnent leur vie en échange. Comme le Minotaure ancien, elle prélève annuellement un tribut sanglant sur cette phalange de jeunes savants qui, n'écoutant que leur dévouement, essaient, par leur découvertes, d'augmenter le patrimoine de l'humanité, victimes d'autant plus intéressantes qu'elles tombent sans se plaindre et sans rien demander.

En assurant sa protection aux martyrs et aux mutilés de la science, la société, qui profite de leurs sacrifices, ne fait que ce qu'elle doit.

## LA PERSÉCUTION INEPTE

Nous reproduisons plus loin *in extenso* la circulaire que M. Paul Bert vient d'adresser auy préfets et qui leur prescrit d'exercer une vexation nouvelle à l'égard des congréganistes encore chargés de quelques écoles officielles.

Le ministre de l'instruction publique se plaint de ce que les congrégations religieuses fournissent aux écoles plus de maîtres et plus de maîtresses qu'il n'est exigé par les réglements. Les communes paient un instituteur, une institutrice ; les congrégations commettent l'indélicatesse d'adjoindre à ces titulaires des auxiliaires non salariés, qui travaillent sans émarger ; le scandale est flagrant ; il ne saurait durer. Les communes ne peuvent plus longtemps tolérer que les petites filles trouvent à l'école, au lieu d'une seule maîtresse, deux religieuses qui s'entr'aident, qui, dit le ministre, se partagent la classe trop nombreuse, ou qui se suppléent selon le besoin ; cet abus lèse évidemment l'équité et les intérêts des enfants.

Comment un tel excès a-t-il pu se perpétuer ? Quoi ! la municipalité rétribue pour son service une seule personne, et deux personnes la servent sans demander aucun supplément de traitement ?

Ces âpres congréganistes s'acharnent à vivre deux sur le pain d'un seul et s'obstinent dans le monopole des dévouements non rétribués.

M. Paul Bert tremble devant la responsabilité d'une telle injustice. Et, pour mettre sa conscience en repos, il prescrit l'expulsion de ces auxiliaires « qui habitent sans droit la maison communale. » Sa soif d'instruction populaire lui dicte comme une mesure urgente la diminution notable du personnel enseignant.

Nous ne parlons pas du nouveau et barbare sacrifice que la circulaire ministérielle impose à des femmes sans famille, qui, dans la société d'une compagne volontaire partageant leur foyer désert, trouvaient le constant souvenir de la vie monastique et la force morale de la chère règle conventuelle maintenue dans les limites que permettaient les circonstances.

M. Paul Bert se soucie peu du mal qu'il fait à des religieuses désarmées devant sa toute-puissance; il connaît ses victimes, il sait qu'elles subiront cette rigueur nouvelle plutôt que d'abandonner volontairement les enfants du peuple, qu'on voudrait leur arracher à tout prix, parce qu'elles implantent la croix dans les cœurs et que M. Paul Bert entend fermer à Dieu le chemin des âmes françaises.

Voici la circulaire du ministre :

Paris, 3 janvier 1882.

Monsieur le préfet,

Je suis informé que le nombre des maîtres ou des maîtresses employés dans les écoles publiques congréganistes et presque toujours supérieur à celui des emplois régulièrement créés dans ces écoles, et qu'il s'y trouve ainsi tout un personnel auxiliaire qui remplit des fonctions d'enseignement sans avoir aucun titre qui l'y autorise.

La présence de ces maîtres et de ces maîtresses constitue une illégalité qu'il importe de faire cesser, sous quelque forme qu'elle se produise. Les moyens employés pour contrevenir ainsi à loi sont de différentes sortes ; je signalerai ceux auxquels on recourt le plus habituellement.

Dans presque toutes les écoles congréganistes de garçons et dans les écoles importantes de filles, on rencontre, en dehors du personnel enseignant, une personne qui, pour l'administration et aux yeux du public, est chargée des soins domestiques ou du « temporel », comme on dit dans les congrégations. Jusque-là, il n'y a rien à dire ; mais où commence l'abus, c'est quand cette personne est introduite dans l'école sous prétexte, — et le prétexte se présente fréquemment, — d'aider ou de remplacer un maître, empêché ou incapable de diriger seul une classe trop nombreuse. Le plus souvent, l'instruction de cet agent intérieur est nulle, et parfois son éducation laisse beaucoup a désirer ; sa place n'est pas à l'école, et partout où l'inspection l'y rencontrera, elle devra l'en faire sortir et vous signaler sa présence illégale.

Dans certaines écoles de filles, trop peu importantes pour qu'il ait paru nécessaire d'y attacher une adjointe, on trouve néanmoins presque toujours une auxiliaire, qui habite sans droit la maison communale et qui exerce, sans titre, les fonctions d'institutrice. On l'a donnée comme compagne à l'institutrice titulaire, et voici comment les choses se passent trop souvent : les élèves sont abandonnées à la direction de l'auxiliaire, qui n'a pas de nomination, que l'administration ne connaît pas et qui n'offre aucune garantie au point de vue de l'enseignement, tandis que la directrice, qui s'est ainsi créé des loisirs, se livre soit à des pratiques de piété que nous n'aurions pas à apprécier si elles ne prenaient le temps dû à un service public, soit à une propagande active destinée à recruter son école aux dépens de l'école voisine, soit même à la tenue illégale d'une pharmacie et à d'autres occupations non moins étrangères à l'enseignement. Institutrice de nom, la directrice n'apparaît que de loin en loin dans l'école; quand l'inspecteur s'y présente, elle est souvent fort empêchée pour lui donner sur les études les renseignements qu'il réclame. Elle ne s'en remet à personne du soin de voir les familles, mais elle se décharge le plus possible sur son auxiliaire de l'instruction des enfants, qui devient ce qu'elle peut en de pareilles mains.

D'autres fois, grâce à cette sorte d'association, les congrégations parviennent à maintenir indéfiniment à la tête d'une école une maîtresse qui vieillit ou infirme et, dans les deux cas, hors d'état d'enseigner. Assurément les droits de la vieillesse sont respectables ; mais les droits de l'enfance ne le sont pas moins, et d'ailleurs c'est le devoir des congrégations d'assurer une retraite honorable à ceux de leurs membres que l'âge ou les infirmités rendent incapables de remplir plus longtemps leurs fonctions. Ne serait-il pas étrange, en effet, que l'administration, usant du droit qui lui appartient, pût mettre d'office à la retraite des instituteurs laïques, lorsque les besoins du service l'exigent, et se trouvât désarmée quand il s'agit d'instituteurs congréganistes ? Une telle inégalité de traitement, alors qu'elle ne causerait pas un grave préjudice aux intérêts scolaires, serait une injustice dont nous ne saurions assumer la responsabilité. En tout cas, il y a dans cette école une auxiliaire qui enseigne sans avoir qualité pour le faire ; il y a une véritable usurpation de fonctions ; il vous appartient, monsieur le préfet, de remettre à leur place les choses et les personnes.

Enfin, dans certaines grandes écoles, on constate un luxe de personnel dont l'utilité est loin d'être démontrée et dont la présence serait difficile à justifier ; il se forme ainsi dans l'école et autour de l'école une véritable communauté, dont les membres se soutiennent et s'entr'aident, ce qui est leur droit, mais aussi se suppléent comme bon leur semble dans la direction des classes, ce qui est une infraction à la loi.

Toutes ces pratiques, monsieur le préfet, constituent autant d'abus que vous avez le devoir de réprimer; et, s'il en était besoin, il me suffirait pour vous y déterminer, de rappeler les règles scolaires qui fixent la constitution des écoles publiques.

La première de ces règles est que nul ne peut remplir des fonctions dans l'enseignement public s'il n'a été nommé à ces fonctions : la seconde est que, dans chaque école, le nombre des maîtres doit être égal à celui des classes, à moins que le directeur, en raison de l'importance de son école, n'ait été régulièrement déchargé de la direction particulière d'une classe, ou que des cours accessoires n'aient été dûment autorisés; la troisième enfin est que « l'entrée de l'école est formellement interdite à toutes personnes autres que celles qui sont préposées par la loi à la surveillance de l'enseignement. »

Je vous prie, monsieur le préfet, d'assurer, de concert avec l'inspection, les tricte observation de ces règles et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux abus sur lesquels je viens d'appeler votre attention.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le ministre de l'instruction publique et des cultes,*
Paul BERT.

## RÉVÉLATION SUR LE MAJOR LABORDÈRE

On lit dans le *Figaro* :

Le major Labordère est candidat sénatorial. Le major Labordère va peut-être être nommé sénateur... Pourquoi ?

Vous le savez. La légende — elles se font vite les légendes ! — veut que ce héros du devoir civique ait refusé de marcher avec son bataillon sur Paris et qu'il ait, par cette résistance inattendue, empêché le coup d'Etat qui menaçait la République et par suite la fameuse « société moderne », celle dont la santé est si fragile et demande les soins réitérés de tant de ministres, de tant de sénateurs, de tant de députés, de tant de journalistes, surtout.

Eh bien ! M. Labordère n'a *jamais* refusé de marcher sur Paris; il a simplement refusé de garder ses magasins d'artillerie.

Cela, nous allons le prouver.

Nous avons déjà expliqué que, par suite d'ordres datant du ministère du général Berthaut, et dans l'éventualité de troubles à Paris, on avait, dans la première quinzaine de décembre 1877, demandé des troupes de renfort aux divers corps d'armée avoisinant Paris.

Des ordres en ce sens furent portés, par un officier d'état major, au général Lartigue qui, au lieu de s'adresser simplement au colonel, eut l'idée de convoquer les officiers et de leur exposer le projet d'envoi de troupes sur Paris.

Le 14e d'artillerie devait envoyer dans cette hypothèse deux bataillons, mais ils auraient été commandés par les plus anciens du régiment comme grade.

M. Labordère était-il l'un des deux ?.... NON !....

Nous avons eu la curiosité de consulter l'*Annuaire militaire* de 1877. M. Labordère était le plus récemment nommé des officiers supérieurs de son régiment ; il devait donc, *en tout état de cause et quoi qui arrivât*, rester à Limoges, non pas même pour y commander les deux bataillons qu'on y laissait, mais pour y défendre les magasins de l'artillerie, dans l'hypothèse d'un pillage.

Le héros sénatorial *n'avait pas compris* de quoi il s'agissait.

Et cela est si vrai que lors de sa réintégration dans les cadres de l'armée active, M. Labordère, ayant été nommé au 4e, et ayant reçu de ses nouveaux camarades un punch de bienvenue, au cours de la réunion il avoua s'être mépris sur la portée des ordres auxquels il avait refusé d'obéir et il témoigna toute sa reconnaissance, au ministre qui l'avait fait rentrer dans l'armée, malgré la faute grave qu'il avait commise contre la discipline.

Donc.

M. Labordère n'a point empêché le coup d'Etat de décembre 1877 — lequel d'ailleurs, n'a jamais dû avoir lieu.

M. Labordère n'a pas refusé de marcher sur Paris.

M. Labordère a tout simplement refusé de défendre les magasins du 14e d'artillerie, à Limoges.

VÉRITAS.

Voici les renseignements que donne le *Clairon* sur la rentrée des saints-cyriens, qui avaient été expulsés de l'école comme de simples religieux, pour avoir assisté à une messe que les hommes du gouvernement jugeaient anti-républicaine.

Quand on les aperçut, tous les élèves — anciens et melons, se précipitèrent au-devant d'eux. Chacun de leurs anciens camarades voulait être le premier à féliciter les rentrants.

On se pressait pour les voir, on se bousculait pour leur serrer la main. Ç'a été jusqu'au roulement de tambour rappelant les élèves à l'étude, une véritable ovation.

Après la récréation, ils furent appelés chez le colonel qui faisait fonction de directeur, en l'absence du général Deffis, momentanément absent. Le colonel les avisa simplement qu'ils se trouvaient replacés dans les conditions où ils étaient au commencement de l'an dernier. C'est donc une année que l'injuste sévérité du général Farre a fait perdre à ces braves enfants de la France.

## UNE LETTRE DE Mgr BONNECHOSE

Nous détachons le passage suivant de la lettre pastorale publiée par Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, à l'occasion de son récent voyage à Rome :

Depuis quinze siècles, toutes les puissances du monde chrétien sont venues, aux bords du Tibre, s'incliner devant celle qui siège au Vatican. Mais pour que cette puissance spirituelle soit acceptée par les consciences, il faut que celui qui en est dépositaire soit entièrement libre, même dans l'ordre temporel.

Car non seulement il faut qu'il soit libre réellement, mais il faut encore que cette liberté soit évidente à tous les yeux. Or, cet état ne peut exister qu'autant que le Chef de l'Eglise est souverain et affranchi de toute sujétion. Il ne peut y avoir dans Rome d'autre roi que lui. C'est ce que les peuples avaient compris, quand, d'un commun accord, ils avaient réservé un territoire, dénommé les Etats de l'Eglise, où le Pontife seul régnait, et gouvernait à la fois la société spirituelle et la société temporelle.

En quoi le rétablissement de cette institution, qui tient à l'essence de la constitution de l'Eglise, serait-il incompatible avec la grandeur de l'Italie ? Le retranchement de cette faible partie de son territoire ne serait-il pas plus que compensé par la paix des consciences et la réconciliation avec les catholiques de l'Italie et du monde entier ? C'est à cette conciliation qu'est attaché désormais l'avenir de l'Italie ; il n'y a pas de sacrifice qu'elle ne doive faire pour y parvenir.

Il en coûte peut-être aux hommes politiques de quitter Rome et de transférer ailleurs la capitale..... Mais c'est une nécessité à laquelle l'amour de la patrie leur commande d'obéir, sous peine de la priver des hautes destinées qui lui appartiennent.

Il est évident pour tous que le Chef de la Chrétienté ne peut rester dans la situation qui lui est faite. . . . . .

## PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

*Serge Panine* est le début, au Gymnase, de M. Georges Ohnet ; ce jeune écrivain, qui promet de fournir une brillante carrière, avait déjà fait jouer au Théâtre des Nations un drame en collaboration avec M. Denayrouze, ingénieur, dont les loisirs se partagent entre la confection des scaphandres et la fabrication des pièces de comédie.

M. Georges Ohnet a voulu peindre un de ces grands seigneurs étrangers qui viennent à Paris dissiper noblement les fortunes bourgeoises amassées sou à sou par le commerce français. Serge Panine appartient à cette race d'Orientaux que la locomotion rapide du dix-neuvième siècle a jetés sur l'Occident; nous ne nous défions pas assez de cette invasion des Tartares Kalmoucks.

Si l'on n'y prend garde, Paris deviendra la proie de ces barbares, dont les pères ont mangé de la chandelle ; les fils ont des appétits plus délicats, mais aussi plus dispendieux. Ne nous laissons pas dévorer ; puisque M. Georges Ohnet a jeté le cri d'alarme, écoutons-le.

« Il était réellement admirable, ce Panine, avec ses yeux bleus, purs comme ceux d'une jeune vierge, et ses longues moustaches blondes tombant de chaque côté de sa bouche vermeille. Une fourure vraiment royale avec cela, trahissant son gentilhomme de vieille race. Une main charmante, un pied cambré et fin à faire le désespoir de toutes les femmes. Puis, doux et insinuant, avec sa voix tendre et son parler caressant de Slave. Point ordinaire, à coup sûr, et produisant d'habitude une grande sensation partout où il passait. »

Nous copions le portrait du héros de M. Ohnet dans le roman qui a précédé la pièce ou plutôt qui l'a annoncée comme le clairon annonce la venue et la victoire d'un régiment.

La scène se passe dans l'intérieur de l'hôtel Desvarennes, rue Saint-Dominique. Mme Desvarennes est venue à Paris en sabots : elle a honnêtement requis une fortune considérable, et elle ne pense plus qu'à rendre sa fille Micheline heureuse par un mariage bien assorti.

Justement il y a un candidat trouvé : Pierre Delarue sorti le premier de l'Ecole polytechnique et ingénieur envoyé en mission extraordinaire sur les côtes de l'Algérie. Mais les mères proposent et Dieu dispose. Pendant que Delarue essayait de créer un lac dans le Sahara, le prince Serge liait connaissance avec Micheline, et l'ami d'enfance était supplanté dans le cœur de la jeune fille par le valseur impeccable que les demoiselles romanesques écoutent toujours.

Le premier acte de la pièce repose sur cette substitution de fiancé. Au deuxième acte, Mme Desvarennes, qui n'a cédé qu'en maugréant, découvre que son gendre le prince Panine — ou, si vous voulez, le prince *pané*, comme on disait dans la salle, — garde au fond du cœur un amour terrible pour l'amie intime de Micheline, Jeanne de Cerney, mariée au banquier Cayrol. Les anciennes relations entre Jeanne et le prince se renouent à Nice; mais à ce moment-là le gendre de Mme Desvarennes commence à faire sauter les écus de la belle-mère. Il perd cent mille francs au jeu, chaque soir; très peu de personnes ont les moyens de se permettre de pareilles folies.

Panine va se noyer : il est repêché par un homme d'affaires véreux, Herzog, qui lui demande de lui prêter son nom, son crédit, en échange de quelques billets de banque. Le prince y consent ; il ne tarde pas à être entraîné dans le gouffre du déshonneur. Il commence par se faire surprendre avec Mme Cayrol, en flagrant délit d'adultère ; il finit par se faire arrêter comme escroc.

A ce moment intervient Mme Desvarennes : — Jamais dans ma famille, dit-elle, on n'a paru en cour d'assises. Voici un pistolet : tuez-vous ! — Cela vous serait trop agréable, répond le gendre endurci. — Alors, dit la belle mère exaspérée, je me ferai justice moi-même. Elle saisit le revolver, appuie sur la gachette, et le prince tombe foudroyé.

Ainsi se termine ce drame saisissant, écouté d'un bout à l'autre avec une attention soutenue. Il faudrait peut-être abréger l'exposition, qui contient des détails plus utiles dans le livre qu'au théâtre. A partir de la scène de séduction entre le prince et Jeanne, les événements se précipitent, l'intérêt s'accroît, et le spectateur, haletant, se demande comment se dénouera cette épouvantable tragédie domestique.

Il y a donc beaucoup, beaucoup de talent dans l'œuvre de M. Georges Ohnet; les mots sont rares là-dedans, on n'a pas le temps de s'amuser aux bagatelles de l'esprit; cependant nous ne pouvons nous empêcher de citer cette boutade à l'adresse d'un grec de profession : — Il amène les rois... comme s'il était légitimiste. — Cela a fait rire.

M. Georges Ohnet a le respect de la langue et l'instinct du théâtre moderne; avec ces deux qualités-là, on réussit toujours. Aussi a-t-il vivement réussi. Voilà donc un « jeune » qui se montre à l'horizon ; il n'a pas fini de faire parler de lui et nous le reverrons souvent sur la brèche.

*Serge Panine* est joué par d'excellents artistes, en tête desquels il faut mentionner M. Marais, très sobre de gestes et d'accent d'un slavisme souriant, capable des plus noirs forfaits. La Russie et la Pologne portent bonheur à M. Marais: souvenons-nous des *Danicheff*.

Mme Pesca, dans le rôle de Mme Desvarennes, a eu des mouvements superbes. Quand elle est s'est élancée pour tuer son gendre, tout l'auditoire a frémi.

Enfin, MM. Landrol et Luguet sont bien placés dans des rôles secondaires ; Mlle Brindeau a de la grâce; par exemple, Mlle Léonide Leblanc commence à être trop marquée pour l'emploi des jeunes filles à marier.

*Serge Panine* attirera longtemps la foule au Gymnase. Quelqu'un a appelé la pièce : « La réhabilitation des belles-mères »; mais cette plaisanterie surannée n'empêchera pas le public de porter à M. Ohnet l'intérêt et la sympathie que mérite une œuvre aussi consciencieusement étudiée et aussi fidèle aux grandes traditions de l'art.

## LETTRE POLITIQUE

Paris, 6 janvier.

Les journaux ordinairement bien informés des intentions du cabinet ont donné hier comme certaine une nouvelle fort inattendue et qui donne naissance à bien des commentaires. On sait de quelle passion la majorité de l'ancienne Chambre a toujours été animée contre ce qu'on appelle le « cléricalisme » et qu'on serait plus franc en appelant simplement la religion. Parmi les projets destinés à donner satisfaction à cet esprit, un des plus caractéristiques c'est celui qui a pour objet d'astreindre les séminaristes au service militaire. On se souvient encore de l'ardeur avec laquelle M. Paul Bert, aujourd'hui ministre des cultes, défendit ce projet que la Chambre vota. Le projet est maintenant au Sénat.

La commission chargée de l'examiner conclut au rejet, mais la discussion ne s'est pas encore ouverte et, si les espérances des gauches au sujet du résultat des élections sénatoriales de dimanche étaient réalisées, les libres-penseurs pouvaient sinon compter sur l'adoption, du moins penser que la bataille pouvait être livrée.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui on annonce que le gouvernement va purement et simplement retirer le projet de loi ? Je sais bien qu'on explique que les dispositions en seront insérées dans une refonte générale des lois de recrutement, refonte qui fait l'objet d'un projet de loi que le ministre de la guerre prépare et qui va être prochainement déposé sur le bureau de la Chambre. Mais n'est-il pas clair que si la Chambre vote ce projet cette année, ce qui n'est pas bien sûr, il est extrêmement improbable que le Sénat ait le temps de s'en occuper. Ainsi la « réforme » à laquelle les gauches attachaient tant de prix se trouve ajournée à plusieurs mois, et cela par un ministère dont M. Paul Bert est membre !

Vous comprenez dès lors à combien de commentaires donne lieu cette nouvelle, que j'ai des raisons particulières de tenir pour fort exacte. Quelques-uns de ces commentaires sont si étranges et d'une nature si délicate que je crois plus prudent de ne pas les reproduire, au moins quant à présent. »

## REVUE DE LA PRESSE

M. Edmond About nous fait part des inquiétudes que lui inspire la politique de M. Gambetta. Son article est intéressant. En voici la majeure partie :

La France de 1882 ne ressemble ni de près ni de loin à ces anciennes satrapies où le maître paissait son peuple comme un troupeau. Nos concitoyens n'appartiennent à aucun homme, pas même à M. Gambetta. Ils ne sont liés par aucun vœu envers aucun gouvernement.

Au risque de friper quelques illusions naïves et touchantes, je vais dire tout haut ce que la plupart des hommes réfléchis se contentent de penser tout bas. La République en France est comme un arbre nouvellement planté, qui s'enracine tout les jours mais qui résisterait mal à de trop fortes ou trop fréquentes secousses. L'arbre, nous en avons le ferme espoir, ne sera pas scié et mis au feu par le nouveau Carlier d'un nouveau Bonaparte ; mais nous ne voulons pas qu'on l'ébranle. Le suffrage universel est soumis à des courants plus soudains, plus rapides, plus redoutables que ceux de l'air et de la mer.

A ceux de nos lecteurs qui sont trop jeunes pour avoir vu sortir des mêmes urnes, en 1848, l'admirable Constituante du 4 mai et la funeste présidence du 10 décembre, nous dirons simplement : Combien y avait-il de républicains en France le 8 mai 1870 ? Combien y restait-il de bonapartistes au 4 Septembre ? Comment cinq mois après, le même corps électoral a-t-il envoyé à Bordeaux une majorité royaliste ? Un homme politique est toujours plus ou moins engagé par ses actes, par ses écrits, par ses paroles. Il ne peut pas se retourner, même du bon côté, sans justifier une honnête et loyale résipiscence. L'électeur est affranchi de ces scrupules. C'est un Clovis indépendant, je dirai même souverain, qui brûle gaillardement, avec les petits papiers du scrutin, les noms qu'il adorait la veille. Il a tort ou raison, peu importe : c'est lui qui commande et qui paye, il ne relève que de lui seul, et lors même qu'il se trompe à son dam, le dernier mot n'appartient qu'à lui.

Heureusement pour la République, tous les prétendants à la monarchie sont trop jeunes, ou trop vieux, ou trop prudents, ou trop avares, ou trop fatigués, et plus impopulaires les uns que les autres. Les seuls qui s'agitent un peu, et très discrètement encore, autour de Chantilly, ne semblent pas dangereux pour le moment.

Mais combien faudrait-il de fautes évidentes, énormes, pommées, pour retourner contre la République un million d'électeurs dans la foule des nouveaux venus ? Le seul avènement de M. Paul Bert, notre coreligionnaire en libre-pensée, au ministère des cultes, a pu aliéner cent mille catholiques qui n'étaient pas des cléricaux. M. Allain-Targé, qui pourrait prendre un brevet de baissier, tant son prestige se manifeste par la dépréciation de nos rentes, n'aurait pas plus de trois mots à dire ou à répéter pour faire un mal irréparable : conversion de la rente, rachat des chemins de fer, impôt du revenu ! Que les brusques oscillations d'une boussole affolée viennent troubler aujourd'hui les républicains de droite et demain les républicains de gauche, avant six mois d'ici, cette majorité, sans laquelle nous ne pouvons rien, se trouvera déplacée ou réduite, et le gouvernement du pays, sans être ni renversé ni positivement ébranlé, pourra être remis en question.

Cette éventualité redoutable est aujourd'hui soumise au bon plaisir de M. Gambetta. Selon qu'il gouvernera bien ou mal, le repos de la République peut être compromis ou assuré dans un prochain avenir. Le nouveau président du conseil s'est couvert de gloire à la tête de l'opposition ; a-t-il en lui l'étoffe d'un homme de gouvernement ? Tout est là.

En dépit de l'étymologie grammaticale, le régime parlementaire n'est pas précisément un domaine où la parole suffit à tout. Il faut que le chef du gouvernement, comme le leader de l'opposition, soit un homme qui parle bien; mais la partie n'est pas égale entre les deux rôles. L'assiégeant à le choix du terrain, du jour, de l'heure il peut donner dix assauts malheureux, sans rien perdre de son prestige et de sa force. La défensive, c'est-à-dire le gouvernement, est un combat de toutes les minutes, où le premier échec est mortel. L'opinion publique ne demande au chef de l'opposition que du talent et de l'audace : il faut que le chef du gouvernement soit en outre un homme de réflexion, de prévoyance, de sens rassis.

Les fantaisies, les aventures, les folies sont permises à celui qui bat la campagne; l'imprudence la plus vénielle est interdite à l'homme qui défend son foyer et le nôtre. Dans l'opposition, neuf fois sur dix, il suffit de bien parler pour être applaudi. Il faut que par surcroît l'homme de gouvernement ait raison. M. Gambetta en a fait l'expérience dans sa discussion avec M. Ribot.

Depuis tantôt deux mois, ce puissant orateur a médiocrement justifié la bonne opinion des citoyens qui, comme nous, croyaient tenir en lui un homme de gouvernement. La confiance que le pays et le Parlement avaient placée en lui semble légèrement ébranlée. Nous vivons dans un temps où la popularité se fait et se défait en vingt-quatre heures, comme les fortunes de Bourse.